



Roxana MARACINEANU
Ministre des Sports
Ministère des Sports
95, avenue de France
75013 PARIS

Réf. 40-20PB/FB

Paris, le 23 avril 2020

Madame la Ministre,

Je souhaite relayer les inquiétudes du président de l'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne (UNAM), Patrick SCHLATTER, qui m'a fait parvenir un courrier témoignant des difficultés que rencontrent les accompagnateurs en montagne.

Comme vous lirez dans le courrier joint, l'UNAM s'interroge, au même titre que d'autres organisations professionnelles, sur les motifs réglementaires de l'éviction de l'activité de randonnée en montagne du champ de l'environnement spécifique. Plus encore, la profession s'inquiète quant à son avenir tant identitaire qu'économique.

En vous remerciant des solutions que vous pourrez apporter qui tiennent compte de la spécificité du métier d'accompagnateur en montagne,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La Présidente

Annie GENEVARD
Députée du Doubs

Copie : Patrick SCHLATTER, Président de l'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne (UNAM)

PJ : Courrier de l'Union Nationale des Accompagnateurs en Montagne (UNAM)

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, rue de Bourgogne - 75007 paris | Tél. : 33 (0)1 45 22 15 13

Courriel : contact@anem.org | www.anem.org |    

Numéro de TVA intracommunautaire : FR91332211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z | Mentions légales